

Conditions générales du contrat de location d'un emplacement de stockage

PARKn'BOX (Moba & Co SRL) – Version en vigueur au 1er janvier 2027

Coordonnées
Moba & Co SRL – BCE 0644.477.205
Rue du Collège 35, 1050 Ixelles (Belgique)
contact@parknbox.com

1. Généralités et définitions

1.1. Les présentes conditions générales (ci-après les « Conditions Générales ») sont applicables à tout contrat de location (ci-après le « Contrat ») d'un espace de stockage (ci-après l'« Espace de Stockage ») conclu entre, d'une part, la société à responsabilité limitée de droit belge Moba & Co SRL, agissant sous le nom commercial PARKn'BOX, dont le siège est établi rue du Collège 35 à 1050 Ixelles, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0644.477.205, adresse e-mail : contact@parknbox.com (ci-après « PARKn'BOX »), et, d'autre part, l'utilisateur de l'Espace de Stockage (ci-après le « Client »), en vue de l'entreposage des biens, matériels ou produits du Client (ci-après les « Biens »).

1.2. Les Conditions Générales sont communiquées au Client sur simple demande adressée à contact@parknbox.com. Le site internet de PARKn'BOX (parknbox.com) est ci-après dénommé le « Site Internet ».

1.3. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales et les avoir acceptées avant toute utilisation des services proposés par PARKn'BOX. Le Client ne peut d'ailleurs pas créer de compte client sur le Site Internet sans avoir accepté préalablement et de façon expresse les Conditions Générales.

1.4. Les Conditions Générales, complétées le cas échéant par les conditions particulières du Contrat (ci-après les « Conditions Particulières »), sont les seules applicables au Contrat et prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui auraient été expressément acceptées par écrit par PARKn'BOX. En cas de contradiction, les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales.

2. Objet et exclusions

2.1. PARKn'BOX accorde au Client le droit d'occuper et d'utiliser l'Espace de Stockage, conformément aux Conditions Générales, à la seule fin d'entreposage de Biens autorisés et sous sa seule responsabilité. Le Client ne peut pas utiliser l'Espace de Stockage à d'autres fins.

2.2. Le Contrat ne peut en aucun cas être assimilé à un contrat de bail commercial entrant dans le champ d'application de la loi du 30 avril 1951 sur les baux commerciaux, ni à un contrat de dépôt. En aucun cas, PARKn'BOX ne pourra être considérée comme dépositaire ou gardienne des Biens que le Client entrepose dans l'Espace de Stockage.

2.3. PARKn'BOX n'a aucune obligation de surveillance, de garde, d'entretien ou de conservation, ni par conséquent de restitution, des Biens entreposés. De même, PARKn'BOX ne peut être tenue responsable en cas de vol ou de vandalisme commis par un tiers, fût-il un autre client de PARKn'BOX, sans préjudice des dispositions des articles 7.3 et 10 des Conditions Générales.

2.4. PARKn'BOX n'effectue aucun contrôle de la conformité des Biens pendant la durée du Contrat, sauf à la demande d'une autorité compétente ou pour se conformer à une obligation légale ou réglementaire. PARKn'BOX ne prend aucune mesure pour vérifier les Biens et/ou contrôler qu'ils sont conformes aux réglementations en vigueur et/ou aux conditions contractuelles. Sans préjudice de l'application éventuelle des articles 7.3 et 10 des Conditions Générales, PARKn'BOX ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des pertes et dommages subis par le Client du fait d'un entreposage non approprié, dangereux ou illégal.

2.5. Le Client est seul responsable du bon entreposage des Biens et de leur enlèvement.

2.6. PARKn'BOX ne réceptionne pas de biens pour le compte du Client et refusera toute livraison qui arriverait sur son site.

3. Interdiction de sous-location et de cession

3.1. Le Contrat est conclu intuitu personae, c'est-à-dire en considération de la personne du Client.

3.2. L'occupation de l'Espace de Stockage est réservée exclusivement au Client. Celui-ci ne peut pas céder, sous-louer ou partager l'Espace de Stockage avec un tiers, en tout ou en partie, sans l'accord préalable et écrit de PARKn'BOX.

4. Processus de réservation

Le Client réserve l'Espace de Stockage sur le Site Internet en suivant les étapes de la procédure prévue. Pour l'utilisation du Site Internet, le Client reconnaît avoir pris connaissance de la Charte d'Utilisation du Site Internet, disponible via le lien

<https://parknbox.com/charte-utilisation>, qui fait partie intégrante des Conditions Générales.

4.1. Création d'un compte client

Pour accéder aux services de PARKn'BOX et réserver un Espace de Stockage, le Client doit créer un compte client en fournissant les données personnelles nécessaires à la création de ce compte. À cet égard, le Client reconnaît avoir pris connaissance de la Charte Vie privée de PARKn'BOX, disponible via le lien <https://parknbox.com/charte-vie-privee>. Le Client veille à mettre à jour ses données dans son espace client. Il choisit un identifiant et un mot de passe et est responsable de leur sécurité et de leur confidentialité. Le Client doit alerter immédiatement PARKn'BOX de toute appropriation ou de tout détournement, suspecté ou avéré, de ceux-ci.

4.2. Validation de l'adresse e-mail et confirmation de la création du compte client

Une fois le compte client créé, PARKn'BOX envoie au Client un e-mail de confirmation afin qu'il valide son adresse e-mail. Une fois l'adresse validée, le Client a accès à son espace client, à partir duquel il peut consulter l'ensemble des informations de son compte : données personnelles, type d'abonnement et options, factures émises, etc.

4.3. Demande de souscription du Contrat

Toute demande de location d'un Espace de Stockage doit être introduite par le Client sur le Site Internet, via son compte client. Le Client choisit :

- la durée du Contrat (3 mois, 6 mois ou 12 mois) ;
- la taille de l'Espace de Stockage ;
- les options complémentaires éventuelles.

Après validation de sa demande, le Client :

- confirme sa demande de location ;
- renseigne ses coordonnées bancaires et autorise le prélèvement des sommes dues mensuellement par domiciliation SEPA via la plateforme Twikey ou tout autre prestataire de paiement désigné par PARKn'BOX (ci-après le « Prestataire de Paiement ») ;
- effectue le premier paiement, comprenant la garantie locative visée à l'article 8.4, le premier mois de loyer et les options éventuelles ;
- reçoit une copie du Contrat.

Dès réception par PARKn'BOX du premier paiement, le Client reçoit un e-mail de confirmation l'informant qu'il peut accéder à son Espace de Stockage selon les modalités prévues à l'article 7 des Conditions Générales. La facture correspondant au premier paiement apparaît dans l'espace « Facturation » du compte client avec la mention « acquittée ».

5. Durée du Contrat et renouvellement

5.1. Le Contrat est conclu pour la durée choisie par le Client lors de la réservation (3, 6 ou 12 mois). Il peut prendre fin à l'expiration de cette durée moyennant un préavis d'un mois notifié par e-mail, soit par PARKn'BOX au Client à l'adresse renseignée dans son compte client, soit par le Client à PARKn'BOX à l'adresse contact@parknbox.com. À défaut de cessation ainsi notifiée au moins un mois avant l'échéance, le Contrat est reconduit tacitement pour la même durée.

5.2. Le Contrat peut être poursuivi pour une durée différente de celle initialement choisie (et éventuellement reconduite), à condition que la demande de changement de durée soit introduite au moins un mois avant l'échéance suivante.

6. État des lieux d'entrée

6.1. Les Espaces de Stockage ne sont munis d'aucune prise électrique ni d'aucun point d'eau. L'éclairage est assuré par détecteur de mouvement dans les couloirs d'accès.

6.2. Le Client dispose de 24 heures à compter de l'émission de son premier code d'accès pour faire part, par e-mail à l'adresse contact@parknbox.com, de ses éventuels griefs quant à l'état de l'Espace de Stockage. Passé ce délai, le Client est réputé avoir confirmé que l'Espace de Stockage était en bon état, propre et sans défaut.

6.3. En cas de griefs, l'obligation de PARKn'BOX se limite à vérifier leur fondement et à y remédier dans la mesure du possible, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

6.4. La formulation de griefs par le Client ne lui donne en aucun cas le droit de différer le paiement des loyers.

7. Conditions d'utilisation et mesures de sécurité

7.1. Accès

a) Entrée et sortie du site

Le Client en ordre de paiement peut accéder au site de PARKn'BOX. Le code d'accès personnel du Client lui est communiqué par WhatsApp, SMS ou e-mail, aux coordonnées renseignées dans son compte client, qu'il lui appartient de tenir à jour. PARKn'BOX ne peut être tenue responsable de la non-réception d'un code due à des coordonnées erronées ou à une indisponibilité du service de messagerie ou de l'opérateur du Client. Pour accéder au site, le Client compose ce code ou fait lire son QR code sur la borne située à l'entrée du site. Une fois le code validé, la porte d'accès correspondante s'ouvre et le Client a accès au site pour une durée de 30 minutes. Au-delà de cette durée, un nouveau code d'accès doit être demandé pour pouvoir sortir.

Le Client qui pénètre sur le site avec son véhicule par l'entrée « parking » et n'en est pas sorti dans le délai de 30 minutes se voit automatiquement facturer son stationnement, par périodes successives de 30 minutes, selon les conditions tarifaires en vigueur, consultables sur le Site Internet.

PARKn'BOX n'autorise pas l'accès au site aux personnes ou véhicules qui n'ont pas composé de code ou qui n'en disposent pas. Il appartient donc au Client de veiller à ce que la porte et/ou la grille se referme après son entrée ou sa sortie. Le Client doit composer son code pour activer la porte d'entrée ou du parking et valider sa sortie du site, ce qui ferme automatiquement sa session. Le code d'accès est strictement personnel et ne peut en aucune circonstance être utilisé par un tiers. Le Client est responsable des tiers pour lesquels il demande un code d'accès.

L'accès au site est autorisé de 6h30 à 21h00 du lundi au vendredi, et de 7h30 à 19h30 le samedi, le dimanche et les jours fériés. PARKn'BOX ne peut être tenue responsable des dysfonctionnements techniques temporaires et indépendants de sa volonté qui empêcheraient l'entrée et/ou la sortie du site et/ou de l'Espace de Stockage.

b) Accès à l'Espace de Stockage

L'Espace de Stockage est mis à disposition du Client sans moyen de fermeture. Le Client sécurise lui-même l'accès à son Espace de Stockage au moyen d'un cadenas de son choix, apposé à l'endroit prévu à cet effet sur la porte. Le Client n'est pas autorisé à utiliser un autre système de verrouillage, notamment par l'ajout d'une serrure. Le Client est seul responsable de la bonne fermeture de son Espace de Stockage, qui doit rester fermé en son absence. À la requête d'une autorité publique ou administrative habilitée (police, pompiers, douane, etc.), PARKn'BOX peut autoriser l'accès à l'Espace de Stockage et son contrôle, sans devoir en avvertir préalablement le Client ni vérifier la régularité du contrôle. Le Client est responsable envers PARKn'BOX de tout dommage qu'elle pourrait subir du fait de ces contrôles ou inspections.

7.2. Conditions d'utilisation

L'Espace de Stockage ne peut servir qu'à l'entreposage de Biens. Il est interdit au Client d'y exercer une quelconque activité commerciale, artisanale, libérale, de montage, de fabrication, de réparation ou autre. Le Client ne peut pas y établir son siège ni mentionner l'Espace de Stockage sur ses documents commerciaux ou auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises. Le Client maintient l'Espace de Stockage dans un état irréprochable jusqu'à sa restitution et laisse l'Espace de Stockage et le site en parfait état de propreté.

7.3. Interdiction de stockage

Le Client n'est pas autorisé à stocker des biens susceptibles d'endommager ou d'affecter de quelque manière que ce soit l'Espace de Stockage, le site de PARKn'BOX ou les autres biens entreposés sur le site. Le Client veille à :

- (i) laisser un espace d'au moins 60 centimètres entre les Biens et les dispositifs d'éclairage et de protection contre l'incendie ;
- (ii) ne pas entreposer ses Biens de manière dangereuse ou pouvant comporter des risques ;
- (iii) prendre toutes les dispositions pour entreposer ses Biens conformément à la réglementation applicable en matière de sécurité.

Il est interdit au Client de stocker des produits dangereux, prohibés, inflammables, toxiques, contaminants, explosifs, malodorants, dont le stockage est réglementé ou qui présentent un risque pour l'environnement. À titre d'exemple, et sans que cette liste soit exhaustive, sont interdits sur l'ensemble du site de PARKn'BOX :

- les denrées périssables ;
- les déchets de toute nature (matières animales, toxiques, radioactives, dangereuses) ;
- les animaux, morts ou vivants ;
- les allumettes, briquets, feux d'artifice et tout autre produit explosif ou inflammable ;
- les armes à feu, leurs munitions et les explosifs ;
- les bombes aérosols ;
- toute substance illégale ou interdite de vente et tout objet obtenu illégalement (drogues, contrefaçons, produits de contrebande, de vol ou de recel, etc.).

D'une manière générale, sont prohibés tous les produits portant l'un des pictogrammes de danger publiés par le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (www.symbolesdanger.be) et/ou faisant l'objet de conditions de stockage réglementées, notamment :

Danger	Signification et exemples
Toxique	Peut entraîner des troubles graves ou la mort par inhalation, ingestion ou contact cutané (p. ex. certains antigels ou dégivrants contenant du méthanol).
Corrosif	Peut provoquer de graves brûlures de la peau et des muqueuses (p. ex. déboucheurs, détartrants concentrés).
Inflammable	S'enflamme facilement au contact d'une flamme, d'une étincelle ou sous l'effet de la chaleur (p. ex. white spirit, acétone, aérosols).
Comburant	Peut provoquer ou aggraver la combustion d'autres matières (produits à usage professionnel).
Explosif	Peut exploser au contact d'une flamme, sous l'effet d'un choc, de la chaleur ou de frottements (p. ex. feux d'artifice).
Dangereux pour l'environnement	Présente un risque pour les organismes vivants dans la nature (p. ex. certains produits phytopharmaceutiques).
Irritant / nocif	Peut causer des irritations ou des inflammations en cas de contact (p. ex. certains produits ménagers).
Dangereux pour la santé à long terme	Peut être cancérigène, affecter la fertilité ou provoquer des lésions d'organes (p. ex. diluants pour peinture).
Réceptif sous pression	Gaz conservés sous pression (p. ex. bouteilles de gaz ou d'oxygène).

Tableau indicatif (source : SPF Santé publique – www.symbolesdanger.be).

7.4. Consignes de sécurité et procédure en cas d'incendie

Le Client s'engage à prendre connaissance et à respecter les consignes de sécurité et de protection incendie affichées sur place, ainsi que l'emplacement des issues de secours. Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du site, y compris dans les Espaces de Stockage.

a) Sorties de secours

Les sorties de secours sont clairement indiquées à l'intérieur du bâtiment par une signalisation adéquate. Elles figurent en outre sur le plan consultable sur le Site Internet. Il est formellement interdit de bloquer ou de gêner l'accès aux issues de secours, qui doivent rester dégagées en toutes circonstances. Le Client ne peut utiliser les sorties de secours qu'en cas de situation rendant l'évacuation nécessaire. Toute ouverture intempestive de ces issues par le Client, hors situation d'urgence, entraînera la refacturation des coûts engendrés, sans mise en demeure préalable.

b) Véhicules à moteur

La vitesse à l'intérieur du site doit être adaptée de manière à garantir la sécurité de tous. Le moteur des véhicules doit être coupé lors du stationnement, lequel n'est permis que pendant le temps nécessaire au chargement ou au déchargement. Il est interdit de stationner devant le portail et les issues de secours.

7.5. Responsabilité du Client et vidéosurveillance

Le Client est responsable de tout dommage causé au site, aux Espaces de Stockage, aux équipements de PARKn'BOX ou aux biens d'autres clients, par lui-même, par ses préposés ou par les tiers pour lesquels il a demandé un code d'accès.

PARKn'BOX a équipé le site de caméras de surveillance et d'un système d'alarme. En réservant un Espace de Stockage, le Client est informé que ses allées et venues sur le site peuvent être filmées à des fins de sécurité et de preuve en cas d'incident. Les images sont traitées conformément à la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance et à la Charte Vie privée de PARKn'BOX. Elles ne sont pas conservées plus d'un mois, sauf si elles peuvent contribuer à apporter la preuve d'une infraction, d'un dommage ou

d'un incident, ou à identifier un auteur, un témoin ou une victime.

8. Paiement, facturation et tarifs

8.1. Facturation et modalités de règlement

Les loyers et frais additionnels relatifs à la location et à l'utilisation de l'Espace de Stockage font l'objet d'une facturation mensuelle. Les factures sont envoyées au Client par e-mail et consultables dans l'espace « Facturation » du compte client au moins 10 jours avant leur échéance. PARKn'BOX se réserve toutefois le droit de facturer immédiatement les frais additionnels ou options, la facture étant également envoyée par e-mail.

Le montant de chaque facture est prélevé par domiciliation SEPA via le Prestataire de Paiement, au moyen des coordonnées bancaires communiquées par le Client lors de sa réservation. Dès réception des fonds par PARKn'BOX, la facture reçoit la mention « acquittée » dans le compte client.

8.2. Acceptation et réclamation

Toute réclamation concernant une facture doit être formulée par écrit, à l'adresse contact@parknbox.com, dans les quinze jours de l'envoi de celle-ci par e-mail. Passé ce délai, la facture est considérée comme acceptée par le Client. L'introduction d'une réclamation n'autorise pas le Client à différer le paiement de la facture.

8.3. Retard de paiement

Toute facture est exigible à son échéance.

Client agissant à des fins professionnelles

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de retard de 12 % l'an, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 15 % du montant dû avec un minimum de 75 EUR. Cette indemnité peut être majorée de 25 EUR par rappel. Les frais de mise en demeure par avocat sont dus à concurrence de 75 EUR. Tout frais causé par un défaut de paiement est à charge du Client.

Client consommateur

Conformément au Livre XIX du Code de droit économique, en cas de non-paiement d'une facture à son échéance, PARKn'BOX adresse au Client un premier rappel gratuit. Le Client dispose d'un délai d'au moins quatorze jours calendrier pour s'acquitter du montant dû, à compter du troisième jour ouvrable suivant l'envoi du rappel par courrier postal ou du jour ouvrable suivant son envoi par voie électronique.

À défaut de paiement dans ce délai, PARKn'BOX peut réclamer, sans autre formalité :

- un intérêt de retard au taux d'intérêt visé à l'article 5, alinéa 2, de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, calculé sur le montant restant dû ;
- une indemnité forfaitaire de 20 EUR si le solde restant dû est inférieur ou égal à 150 EUR ; de 30 EUR majorés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 EUR et 500 EUR, si le solde restant dû est compris entre 150,01 EUR et 500 EUR ; de 65 EUR majorés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 EUR, avec un maximum de 2.000 EUR, si le solde restant dû est supérieur à 500 EUR.

Aucun autre frais de recouvrement amiable ne peut être réclamé au Client consommateur.

Dispositions communes

Si le retard de paiement excède 10 jours, PARKn'BOX a le droit de suspendre l'exécution du Contrat et de refuser au Client l'accès à l'Espace de Stockage jusqu'au paiement complet du solde dû. En cas de retard de paiement de plus de 30 jours, PARKn'BOX dispose en outre, à son choix, des droits suivants :

- a) couper le cadenas existant et le remplacer par un nouveau ;
- b) déplacer les Biens vers tout autre endroit choisi par PARKn'BOX, sans que sa responsabilité puisse être engagée pour les pertes ou dégâts pouvant résulter de ce déplacement ;
- c) facturer au Client l'intégralité des coûts de déplacement des Biens, de leur entreposage à un autre endroit et de tout déplacement ultérieur ;
- d) résilier le Contrat aux torts du Client et appliquer une indemnité d'occupation mensuelle égale au loyer mensuel ;
- e) considérer les Biens laissés dans l'Espace de Stockage comme abandonnés et en disposer librement, y compris par une vente à des tiers. Le produit de toute vente est imputé sur les frais supportés par PARKn'BOX dans l'exercice des droits visés au présent article et sur toute somme due par le Client. Le solde éventuel est remboursé au Client (ou au curateur en cas de faillite). Si le Client ne peut être localisé, ce solde est conservé par PARKn'BOX pour le compte du Client.

L'exercice ou non de tout ou partie de ces droits ne limite en rien le droit de PARKn'BOX d'intenter contre le Client toute action en recouvrement des loyers et de toute autre somme due en exécution du Contrat. Le Client accepte que les Biens présents dans l'Espace de Stockage constituent une garantie du paiement des sommes dues à PARKn'BOX, et que l'accès aux Biens puisse lui être refusé jusqu'au paiement complet de celles-ci. Le Client reconnaît que PARKn'BOX bénéficie, en sa qualité de bailleur, du privilège sur les Biens garnissant l'Espace de Stockage prévu par l'article 20, 1°, de la loi hypothécaire du 16 décembre 1851.

8.4. Garantie locative

Le Client constitue une garantie locative équivalente à un mois de loyer, sauf montant différent indiqué dans les Conditions Particulières. PARKn'BOX peut prélever sur la garantie tous frais, loyers et coûts impayés et/ou résultant du non-respect du Contrat ou des Conditions Générales, sans préjudice de l'article 8.3. En cas de prélèvement en cours de Contrat, PARKn'BOX en avertit le Client par e-mail à l'adresse de son compte client et émet aussitôt une facture d'un montant équivalent, afin de reconstituer la garantie à son montant convenu. La garantie ne produit pas d'intérêts. Elle est restituée au Client dans un délai de 30 jours suivant la fin effective du Contrat et la restitution complète de l'Espace de Stockage, déduction faite, le cas échéant, des sommes restant dues, des frais de nettoyage, des réparations et de tout autre coût résultant du non-respect du Contrat.

8.5. Tarifs et indexation

a) Les tarifs applicables aux nouveaux Contrats sont ceux publiés sur le Site Internet au moment de la réservation.

b) Le loyer et le prix des options sont adaptés une fois par an, au 1er janvier, en fonction de l'évolution de l'indice santé publié par Statbel, selon la formule suivante : $\text{loyer de base} \times \frac{\text{nouvel indice}}{\text{indice de départ}}$. Le loyer de base est le loyer en vigueur à la date de prise de cours du Contrat ou, pour les Contrats en cours au 1er janvier 2027, le loyer applicable à cette date. Le nouvel indice est l'indice santé du mois de novembre précédant l'adaptation. L'indice de départ est l'indice santé du mois précédant la prise de cours du Contrat ou, pour les Contrats en cours au 1er janvier 2027, l'indice santé du mois de novembre 2026. PARKn'BOX informe le Client du montant adapté par e-mail au moins un mois avant son application.

c) En dehors de l'indexation visée au point b), PARKn'BOX peut modifier ses tarifs pour des raisons valables, notamment l'évolution de ses coûts d'exploitation (énergie, assurances, taxes, entretien, sécurité). Toute modification tarifaire est notifiée au Client par e-mail au moins un mois avant son entrée en vigueur. Le Client qui n'accepte pas la modification peut mettre fin au Contrat sans frais, indemnité ni pénalité, par e-mail adressé à contact@parknbox.com avant la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif ; la résiliation prend effet au plus tard à cette date, et le Client libère l'Espace de Stockage conformément à l'article 13. À défaut de résiliation, le nouveau tarif s'applique à la date indiquée.

9. Assurances

Il appartient au Client d'assurer lui-même, s'il le souhaite, les Biens entreposés dans son Espace de Stockage. L'assurance souscrite par PARKn'BOX (incendie, dégâts des eaux, catastrophes naturelles et responsabilité civile immeuble) couvre uniquement le bâtiment et non son contenu.

10. Entretien et réparation

PARKn'BOX peut à tout moment procéder sur ou dans l'Espace de Stockage à des travaux d'entretien, de réparation, d'agrandissement, de décloisonnement et de rénovation, y compris à l'installation d'équipements supplémentaires. Ces travaux ne constituent pas un manquement de PARKn'BOX à ses obligations contractuelles, même s'ils limitent temporairement la jouissance de l'Espace de Stockage ou en empêchent l'accès. Le Client supporte ces travaux sans indemnité de quelque nature que ce soit, sans pouvoir prétendre à une réduction du loyer ou des autres frais, ni à la résiliation du Contrat.

Le Client prend toutes les mesures nécessaires pour ne causer aucun dommage à l'Espace de Stockage ni à la propriété de tiers. En cas de dommage causé à des tiers et/ou au site de PARKn'BOX, PARKn'BOX peut faire procéder aux réparations aux frais du Client, qui lui sont facturés conformément à l'article 8.

En cas de nécessité, PARKn'BOX doit pouvoir accéder à l'Espace de Stockage pour les raisons susvisées. Le cas échéant, PARKn'BOX informe le Client qu'il doit déplacer ses Biens vers un autre Espace de Stockage dans un délai raisonnable fixé par PARKn'BOX selon le degré d'urgence. À défaut, PARKn'BOX procède ou fait procéder au déplacement des Biens vers un autre Espace de Stockage, aux seuls risques et frais du Client.

11. Droit de rétractation

Si le Client agit en qualité de consommateur, il dispose d'un délai de quatorze jours calendrier, à compter du lendemain de l'envoi de l'e-mail lui transmettant le Contrat, pour exercer son droit de rétractation et annuler le Contrat sans frais ni pénalité, à condition de ne pas avoir demandé la génération d'un code d'accès pendant ce délai. Pour exercer ce droit, le Client envoie un e-mail à contact@parknbox.com ou complète le formulaire de rétractation disponible dans son espace client. Les sommes prélevées entre la réservation et l'exercice du droit de rétractation lui sont alors intégralement remboursées.

12. Non-respect des obligations du Client

En cas de non-respect par le Client de l'une de ses obligations découlant du Contrat, des Conditions Générales ou de toute disposition légale ou réglementaire, PARKn'BOX peut résilier le Contrat aux torts du Client et poursuivre le paiement de toutes les sommes restant dues. La résiliation est notifiée au Client par e-mail à l'adresse de son compte client. Le Client doit enlever ses Biens de l'Espace de Stockage dans un délai de 14 jours à compter du lendemain de la notification. À défaut, PARKn'BOX pourra procéder à la vente des Biens dans les conditions prévues à l'article 8.3. En cas d'infraction à l'article 7.3 (interdiction de stockage), ce délai est réduit à huit jours, sans préjudice du droit de PARKn'BOX de solliciter l'intervention des autorités compétentes, qui pourront accéder sans délai à l'Espace de Stockage, tous frais à charge du Client.

13. Fin du Contrat

Au terme du Contrat, le Client restitue l'Espace de Stockage, après avoir retiré son cadenas, dans l'état dans lequel il l'a trouvé et libre de tous Biens. À défaut, le Client rembourse à PARKn'BOX les frais de nettoyage et de remise en état qu'elle a dû supporter. Les Biens laissés sur place sont considérés, au choix de PARKn'BOX, comme transférés à PARKn'BOX ou abandonnés, et PARKn'BOX peut les vendre conformément à l'article 8.3. Tous les frais liés à l'enlèvement et à la vente des Biens (sous déduction, le cas échéant, du produit de la vente) sont à charge du Client.

14. Données personnelles

Le traitement des données personnelles du Client est régi par la Charte Vie privée de PARKn'BOX, disponible via le lien <https://parknbox.com/charte-vie-privee>, qui fait partie intégrante des Conditions Générales.

15. Juridictions compétentes - Droit applicable - Divers

15.1. Le Contrat est régi exclusivement par le droit belge. Tout litige relève de la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, siégeant en langue française, sans préjudice des règles impératives de compétence applicables au profit du consommateur.

15.2. PARKn'BOX peut modifier les Conditions Générales après en avoir informé le Client par e-mail, par courrier postal ou par une annonce sur le Site Internet. Les Conditions Générales modifiées sont réputées acceptées par le Client sauf notification contraire de sa part, faite par écrit à PARKn'BOX dans les trente jours suivant son information. Lorsque la modification est défavorable au Client, celui-ci peut, dans ce même délai, mettre fin au Contrat sans frais ni pénalité. Les modifications tarifaires sont régies par l'article 8.5.

15.3. Si une ou plusieurs clauses des Conditions Générales étaient, en tout ou en partie, nulles, inopposables ou non valides, cette nullité, inopposabilité ou invalidité n'affectera pas les autres dispositions. PARKn'BOX remplacera alors de bonne foi la clause concernée par une disposition ayant, dans les limites autorisées par la loi, un effet économique et juridique aussi proche que possible.

15.4. Au sens des Conditions Générales, le mot « jour » désigne un jour calendrier, sauf disposition contraire. Les délais sont calculés de minuit à minuit. Ils commencent à courir le lendemain du jour de l'événement qui les fait courir, et le jour de l'échéance est compris dans le délai.

Version en vigueur au 1er janvier 2027.